

# Compte rendu du Conseil municipal

**Séance du 30 août 2004 à 20 h 30 en salle de mairie.**

**Présents :** Bernard Vougnon, Claude Crance, Jérôme Gayet, Pascale Dard, Colette Henriet, Philippe Doussot, Jean-Luc Guillaume, Daniel Moine, Philippe Tisserand, Alain Roset.

**Absent :** Dominique Jacob

**Secrétaire de séance :** Philippe Doussot

## Informations

\* **Faire-part :** la mairie a reçu un faire-part de mariage de Monsieur Stehly et de Mademoiselle Wetzel. Rappelons que M. Stehly a en charge le ramassage des ordures ménagères de notre commune. Le mariage sera célébré le samedi 4 septembre à Chemaudin.

\* **Liaison bus Besançon - Gy :** la mairie tient à disposition les nouveaux horaires de la ligne de bus Besançon - Gy, desservant Chaucenne. A noter que cette liaison est désormais financée par le Département de la Haute-Saône.

\* **Anniversaire de la libération de Besançon :** la Ville de Besançon nous informe du programme des festivités liées au 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération. Elles auront lieu du 4 au 8 septembre prochains.

\* **Contrat CEC :** le contrat CEC de Mme Charvet a été renouvelé (financé à hauteur de 80 % par l'Etat). A noter que compte tenu de sa nature même, ce contrat ne sera plus renouvelable à l'issue de cette 5<sup>ème</sup> année d'existence.

\* **Démission :** Mme Tisserand, ayant jusqu'à présent en charge le nettoyage des parties communes de la maison De Mollans et de la salle polyvalente du Centre de vie, a souhaité mettre fin à ses fonctions. Plusieurs pistes de remplacement sont à l'étude.

\* **Le transport à la CAGB :** la commission transport de la CAGB va prochainement mener une enquête auprès des 59 communes adhérentes afin de déterminer les habitudes de transport des habitants. A ce titre, l'INSEE recrute cinquante agents enquêteurs pour mener cette mission qui s'étalera du 15 octobre 2004 au 15 janvier 2005.

\* **Rentrée scolaire** : elle aura lieu à Chauenne le jeudi 2 septembre 2004. A noter que, malgré les promesses des fournisseurs, tout le matériel commandé pour l'aménagement de la nouvelle classe de maternelle ne sera pas livré à cette date. Rien n'est précisé quant à la date effective de livraison.

Concernant la formation du personnel intervenant pour l'entretien des locaux, un stage relatif à une mise à niveau des protocoles d'hygiène en collectivité est envisagé sur 2005.

Colette Henriot sera, à compter de cette rentrée scolaire, la correspondante de la municipalité auprès des intervenants municipaux au Centre de vie.

\* **Commission communale d'aménagement foncier** : cette commission, intervenant dans le cadre du passage de la ligne TGV sur le territoire communal, a décidé un remembrement incluant l'emprise du TGV. A cet effet, un registre sera ouvert en mairie du 13 au 27 septembre 2004 et sera destiné à recevoir les interrogations et remarques de chacun. De plus, un commissaire enquêteur, en la personne de M. Jean-Paul VERGON, se tiendra à la disposition des Chauennois lors de trois demi-journées de permanence :

le 28 septembre 2004 de 10 h 00 à 12 h 00

le 29 septembre 2004 de 14 h 00 à 16 h 00

le 30 septembre 2004 de 14 h 00 à 17 h 00

En vue d'une réunion de travail sur ce thème spécifique, le Maire invite les conseillers à prendre connaissance du contenu des préconisations du bureau d'étude.

\* **Schéma directeur d'assainissement** : la mairie a reçu l'accord du Conseil général pour démarrer l'étude du schéma d'assainissement. Cependant, la décision concernant la demande de subventions n'est encore prise.

\* **Accueil temporaire - Halte-garderie** : une nouvelle directrice a été recrutée sur la base d'un contrat annuel. Il s'agit de Mme Marie-Françoise Rousseau - Percier (ancienne infirmière diplômée). Le contrat avec la CAF est à ce jour à régulariser. La commune de Chauenne assume seule la gestion de la halte-garderie "les Coccinelles". A noter que nous aurons un appui technique et administratif de la Ville de Besançon.

Dernière remarque : la fréquentation de la halte-garderie durant les mois de juin et juillet a été tout à fait encourageante.

**Matériel et équipement** : un devis a été demandé pour la fourniture et la pose d'un store extérieur sur le local de la halte-garderie.

\* **Ecole de musique du canton d'Audeux (EMICA)** : une réunion d'élus a eu lieu durant l'été à l'initiative de M. Gérard Galliot, conseiller général, afin de les sensibiliser sur la fragilité financière de l'EMICA. Deux objectifs ont été clairement énoncés : participation du Conseil général à hauteur de 30 000 € pour la résorption du déficit de cette structure (60.000 € actuellement) et pérennisation de la structure sur la base d'un budget prévisionnel adapté.

## Délibérations

\* **Règlement de l'eau** : le Conseil municipal décide de modifier le règlement de la distribution d'eau de la commune de Chaucenne, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Une information précise des modifications effectuées sera portée à la connaissance des usagers via le Commune Infos mensuel.

Vote pour à l'unanimité des présents.

\* **Réhabilitation du site des Varennes** : dans le cadre de la réhabilitation du site de l'ancienne décharge publique des Varennes une étude est proposée par le Conseil général du Doubs. Le coût de cette étude est annoncé à 7 200 € et est subventionné à hauteur de 30 % par le Conseil général et à hauteur de 30 % par l'ADEME. Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer les demandes de subventions ; le coût de cette étude sera inscrit au budget principal 2005.

Vote pour à l'unanimité des présents.

\* **Médecin référent à l'accueil temporaire** : sur la base d'une convention, le Docteur Frédéric Dard assurera la mission de médecin référent auprès de l'accueil temporaire "Les Coccinelles". Il s'agit d'un contrat d'une année renouvelable par tacite reconduction et débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Vote pour à l'unanimité des votants, Pascale Dard ne prenant pas part au vote.

\* **Compétences de la CAGB** : le 9 juillet dernier, les représentants de la CAGB ont voté l'élargissement de la compétence en matière d'environnement avec mise en valeur du cadre de vie et aménagement de sites communautaires. Ainsi, il est prévu la résorption des friches industrielles des communes de Montferrand, Thoraise et Deluz, ainsi que la création d'une plate-forme bois destinée à mettre en place un seul site pour la ressource forestière.

Chaque Conseil municipal des communes constituant la CAGB est appelé à se prononcer sur l'extension de la compétence de la CAGB.

Vote pour à l'unanimité des présents.

**\* Aménagement de la RD 8 :** dans le cadre du chantier d'aménagement de l'entrée de Chaucenne côté Besançon, le Conseil municipal autorise le maire à déposer des demandes de subventions auprès de la Région Franche Comté, du Conseil général, de la CAGB et de l'Agence de l'eau.

Vote pour à l'unanimité des présents.

Une répartition de la maîtrise d'œuvre de ce chantier est envisagée sous la forme suivante :

- la DDA se verra confier la maîtrise d'œuvre de l'avant projet (AVP), du projet détaillé (PRO) et de l'assistance à la passation du contrat de travaux (ACT), pour un coût de 2 220 €.

Vote pour à l'unanimité des présents.

- la DDE se verra confier la maîtrise d'œuvre de la voirie (PRO et ACT) pour un coût de 7 910 €.

Vote pour à l'unanimité des présents.

- un bureau d'études extérieur devra être recherché pour mener à bien la maîtrise d'œuvre n'incombant pas aux deux organismes précités, soit un coût de 16 331 €.

Le Conseil municipal autorise le maire à engager les démarches afin de rechercher un cabinet extérieur pour la maîtrise d'œuvre.

Vote pour à l'unanimité des présents.

**\* Travaux sur le petit patrimoine :** le Conseil municipal autorise le maire à signer un contrat de travaux avec les Chantiers départementaux qui doivent intervenir sur deux opérations dans la Commune (réservoirs dans le bois côté Noironte et vers la bascule).

Vote pour à l'unanimité des présents.

A noter que les travaux devraient commencer en début d'année 2005.

**\* Régularisation :** une opération de régularisation de versement de cotisation à l'AUDAB (Agence de l'urbanisme) est à effectuer à hauteur de 76 €.

Vote pour à l'unanimité des présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 10.

